Novembre 2026

# Crise énergétique :

# la direction a dû réagir

—

# ce que nous avons obtenu

## Rappel

Il y a peu, nous pointions, dans notre tract « La direction en panne sèche », l'absence totale de réponse de l'entreprise face à l'explosion des coûts de déplacement et de l'énergie.
Nos revendications ont porté : la direction vient d'annoncer une série de mesures concrètes.
Voici ce que cela change pour vous.

Ce que nous avons obtenu :

## 1. Indemnités kilométriques augmentées de 10 %

Les barèmes IKV, IKS et IKD sont relevés d'environ **0,3837 € à 0,4221 € du kilomètre**, soit +10 %.

- Prise d'effet : 1er décembre
- Durée : 6 mois

## 2. Indemnité de télétravail augmentée de 10 %

L'indemnité journalière de télétravail passe de **4,30 € à 4,73 € par jour de télétravail**.

- Prise d'effet : 1er décembre
- Durée : 6 mois

## 3. Un jour de télétravail exceptionnel (TTE) par mois

Les salariés éligibles peuvent bénéficier **d'un TTE exceptionnel par mois,** accordé par le manager.

- Prise d'effet : 1er décembre
- Durée : 6 mois

CFDT Groupe Air France
45 rue de Paris -Bât Pégase - 2ème étage
93290 TREMBLAY EN FRANCE
Tel. 01 41 56 04 83

## 4. CDG Express :

La ligne entrera en service le 28 mars 2027 : Gare de l'Est – CDG2 en 20 minutes, avec un départ toutes les 15 minutes, 7 jours sur 7.

## 5. Tarifs « Passe Plate-forme » annoncés par Hello Paris

Deux formules d'abonnement pour les salariés de la plate-forme aéroportuaire :

- Abonnement mensuel illimité : 100 € TTC/mois
- Abonnement 40 trajets : 100 € TTC/trimestre

## 6. Prise en charge de l'abonnement CDG Express par Air France

Sur demande du salarié :

- Prise en charge intégrale si le CDG Express devient l'unique moyen de transport (pas de cumul voiture, train…)
- Prise en charge à 50 % si le salarié bénéficie déjà du remboursement à 100 % du Pass Navigo

Ces dispositions complètent l'accord salarial 2026 signé par la CFDT.

## Nos réserves : vigilance et exigence

- Ces mesures sont temporaires (6 mois) : nous serons attentifs à leurs évolutions, en fonction de la durée de la crise.
- Le financement du trajet domicile-travail reste un sujet de fond : la question des transports et de l'énergie ne se réglera pas en six mois.
- La CFDT continue d'exiger un vrai choc de pouvoir d'achat et un traitement structurel des frais de déplacement des salariés.

Ces avancées conjoncturelles n'auraient pas vu le jour sans notre détermination, mais devront s'accompagner de mesures structurelles.

**La CFDT restera vigilante sur la mise en œuvre de chaque mesure et fera le point avec vous à l'échéance des six mois. Ensemble, continuons d'agir.**

**Donne-toi LE POUVOIR D'AGIR**
**Rejoins la CFDT !**

ADHEREZ

CFDT Groupe Air France
45 rue de Paris -Bât Pégase - 2ème étage
93290 TREMBLAY EN FRANCE
Tel. 01 41 56 04 83